

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE993

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 37

Au début de l'alinéa 37, supprimer les mots: ", propriétaire des biens d'intérêt collectif ou titulaire d'une concession,".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle en cohérence avec l'alinéa 33.